



CONSOLIDATION EN Maladie professionnelle

Par **vero84**, le **11/01/2014** à **09:57**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis en maladie professionnelle pour rechute depuis mars 2011, le 18 mai 2013 j'ai eu un contrôle médical de la cpam suite à ce contrôle elle me consolide à compter du 02/01/2014 car elle considère qu'il n'y a plus d'évolution. Nous avons rencontré le 24/12/2013 la médecine du travail qui pour lui va me déclarer INAPTE à mon poste seulement ils nous a précisé que nous ne pouvons rien faire s'en avoir reçu de courrier de la part de CPAM; Par conséquent je suis toujours en arrêt jusqu'au 13/01/2014 inclus. Ma question porte sur le faite que depuis le contrôle médical du 18/12/2013 je n'ai reçu aucun courrier donc je n'ai pu faire part à mon employeur de la consolidation à compter du 02/01/2014 du faite que l'employeur est en possession d'un arrêt de travail jusqu'au 13/01/2014. Sur mon compte ameli de la sécurité sociale j'ai envoyé un mail le 07/01/2014 en disant que je n'avais reçu aucun courrier me disant que j'étais consolidé le 02/01/2014. Par contre mon médecin traitant lui a reçu un courrier pendant ses congés et donc le 13/01/2014 il ne va pas me faire un nouveau arrêt de travail donc depuis le 02/01/2014 je ne perçois plus d'indemnités journalières. Est-il normal d'être déclaré consolidé le 02/01/2014 et l'assuré à ce jour 11/01/2014 n'avoir reçu aucun courrier. Que doit-on faire ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]